



Reconnaissance AEAJ N° 23678

Titulaire

FeuerschutzTeam AG
Kirchstrasse 3
5505 Brunegg
Schweiz

Fabricant

FeuerschutzTeam AG
5505 Brunegg
Schweiz

Groupe

241 - Portes coupe-feu

Produit

FST DREHTÜRE CONFORT 59/68 2 FLG. EI30

Description

Porte à deux battants, avec/sans partie supérieure/imposte, panneau de particules (11,2mm) recouvert des deux côtés de plaques PAVAFIBRES (2x17,5mm) et de plaques HDF (2x3,2mm), cadre en bois dur, E=59mm, affleurée/à battue, joints INTUMEX L, huisserie métallique/bois/ALU avec joints caoutchouc

Utilisation

EI 30
Btest=2880mm, Htest=2880mm
pl/pm
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

IBS, Linz: Rapport d'essai '12040513' (16.07.2012); ift, Rosenheim: Rapport d'essai '271 36469' (03.12.2008), Rapport d'expertise '16-001640-PR03 (GAS-C04-UZ05-de-01)' (30.03.2020)

Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2027

Date d'édition

29.06.2022

Remplace l'attestation du

02.09.2020

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chap. 13. Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.
- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles et les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.

Frank Türen AG



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Rapport d'expertise, ift Rosenheim, n° 16-001640-PR03 (GAS-C04-UZ05-de-01) du 30.03.2020

- Couche intérieure, 3 à 5 couches:
Aggloméré extrudé
Aggloméré standard
PUREN-PIR NE – 32 (22mm, 32mm, RD=30kg/m3)
Pavaroc (11mm, 17mm, 250kg/m3)
Odenwald MINOWA (11mm, 17mm, RD=380kg/m3)
Plaque en liège, E=3mm

Exclusion: plaque de contreplaqué MULTIPLEX, Vacukomp

Couche de couverture, 2 couches:
2x3.2mm en HDF ou MDF ou contreplaqué blindé ou plaque de contreplaqué,
Option avec intercalaire en ALU, E=0,5mm ou plomb, E=2mm
- Vide de passage: porte (K8), affleurée/à battue, E≥59mm
Bmax=3312mm Hmax=2500mm Smax=8.28m2
Bmax=2760mm Hmax=3795mm Smax=9.50m2*
Bmax=3312mm Hmax=3312mm Smax=9.95m2*
- Vide de passage: porte (K8) avec intercalation en ALU ou en plomb
Bmax=2000mm Hmax=2100mm Smax=4.20m2
Bmax=2760mm Hmax=3795mm Smax=9.50m2**
Bmax=3312mm Hmax=3312mm Smax=9.95m2*
- Vide de passage: porte (K8) de forme spéciale (arc en plein cintre/pente)
Bmax=2760mm Hmax=3795mm Smax=9.50m2*
Bmax=3312mm Hmax=3312mm Smax=9.95m2*
- Vide de passage: élément (K9) avec partie supérieure/imposte, dans huisserie bois, partie supérieure, dans huisserie métallique, sans traverse
Bmax=2880mm Hmax=3312mm Smax=9.41m2
Bmax=2760mm Hmax=3795mm Smax=9.50m2
Partie supérieure: Hmax=1200mm
Imposte: Hmax=1000mm
Élément: Hmax=4500mm
- Vide de passage: élément (K9) avec partie supérieure/imposte, dans huisserie métallique, avec traverse
Bmax=2492mm Hmax=3795mm Smax=9.46m2
Partie supérieure: Hmax=1200mm
Imposte: Hmax=1000mm
- Vide de passage: élément (K9) avec imposte pouvant être ouverte, dans huisserie bois (seulement en chêne)
Bmax=2020mm Hmax=3795mm Smax=7.67m2
Imposte: Hmax=850mm
- Vide de passage: porte de service dans le vantail, E=68mm
Vantail (avec porte de service) avec verrouillage vers le bas et le haut
Vantail : Bmax=3565mm Hmax=2500mm Smax=8.91m2
Bmax=3565mm Hmax=3105mm Smax=10.04m2*
Porte de service: Bmax=1459mm Hmax=2500mm Amax=3.65m2
Bmax=1459mm Hmax=2918mm Smax=3.86m2*
Largeur minimale de la frise: 185mm

Légende:

* avec verrouillage supplémentaire vers le haut ou serrure à trois becs-de-cane

** avec serrure à trois becs-de-cane



Reconnaissance AEAI n° 23678

Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2027

Date d'édition : 29.06.2022

- Obturation dans partie supérieure:
Rudolf Hensel n° AEAI 26591 Bmax=1400mm Hmax=1000mm
Rudolf Hensel n° AEAI 26592 Bmax=1400mm Hmax=1000mm
Rudolf Hensel n° AEAI 26593 Bmax=1400mm Hmax=1000mm
Rudolf Hensel n° AEAI 26594 Bmax=1400mm Hmax=1000mm
- Doublage Emax=52mm
- Vitrage dans l'imposte:
FIRESWISS FOAM 30-15 / 30-16O (15 / 16mm, Lmax=2414mm, Smax=1.39m2)
FIRESWISS FOAM 30-15 / 30-16O (15 / 16mm, Lmax=2890mm, Smax=1.01m2)
FIRESWISS FOAM 30-19 / 30-20O (19 / 20mm, Lmax=2332mm, Smax=2.59m2)
PYRANOVA 30 S2.0 (15mm, Lmax=2309mm, Smax=2.51m2)
PYROSTOP 30-10 / 30-12 (15mm, Lmax=2414mm, Smax=1.39m2)
PYROSTOP 30-16 (33mm, Lmax=1985mm, Smax=1.52m2)
PROMAGLAS TYP 1-0 (17mm, Lmax=2345mm, Smax=2.04m2)
CONTRAFLAM 30 CLIMAPLUS ULTRA (36mm, Lmax=1132mm, Smax=0.38m2)

Revêtement des vitrages avec feuilles de PVC ≤0.4mm
Vitrages avec couche intermédiaire avec film jusqu'à P8B
- Remplissage de l'imposte
SUPALUX M 19 (20-27mm, Lmax=2030mm, Smax=1.99m2)
SUPALUX M 22 (23-30mm, Lmax=2030mm, Smax=1.99m2)
THERMAX A 19 (20-27mm, Lmax=2697mm, Smax=3.38m2)
PALUSOL SW20-1 (28-40mm, Lmax=2460mm, Smax=2.44m2)
PALUSOL SW20-1 (42-68mm, Lmax=2130mm, Smax=2.28m2)
GIFATEC (20-27mm, Lmax=2345mm, Smax=2.63m2)
SASMOPLAN (18-27mm, Lmax=2345mm, Smax=2.54m2)
- Solution portail:
Partie supérieure en bois massif lamellé / CONFORT 68, E=68mm
Bmax=1000mm

Parties latérales avec/sans vitrage en bois massif lamellé / CONFORT 68, E=68mm
Bmax=1000mm
- Exclusion: montage de la grille d'aération
- Résine moulée „Orsopal“ ≤4mm, chant de porte avec ABS ≤3mm
- Autres variantes selon rapport d'expertise

Frank Türen AG